

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement de la bibliothèque de Cenon sur Vienne - Avenants n°1 aux marchés de travaux M12-92, M12-93, M12-95, M12-98 et M12-100

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°5 du 6 février 2012, le Bureau a autorisé monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour l'aménagement de la bibliothèque de Cenon sur Vienne.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 276 070,61 € T.T.C. pour les 11 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 15 003,88 € TTC, soit + 5,43 % et concernent notamment :

- Le lot 1 Gros œuvre pour un dallage sur terre plein, un complément d'enduit, des reprises de soubassements et la réalisation d'un seuil,*
- Le lot 2 Charpente bois pour la réfection de charpente et couverture sur chaussée,*
- Le lot 5 Ouvrages de plaques de plâtre et plafonds suspendus pour un complément de doublage thermique après démolition,*
- Le lot 9 Électricité Courants forts Courants faibles pour la commande d'une borne wifi, prises et câblage pour un vidéo projecteur,*
- Le lot 11 VRD pour la modification du réseau d'eaux pluviales compris la réfection de tranchée sur trottoir en bicouche et la reprise des enrobés.*

* * * * *

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment les bibliothèques communales disposant de personnels salariés,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 5 du bureau du 6 février 2012, autorisant le président à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de la bibliothèque de cenon-sur-vienne,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 11 février 2013

n° 13

page 2/2

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
VEDIER	1 - Gros-œuvre	46 573,25 €	4 333,14 €	50 906,39 €	9,30%
PROCAMEC	2 - Charpente bois - Couverture tuiles	31 157,76 €	3 465,71 €	34 623,47 €	11,12%
SCOFAB	3 - Charpente métallique	8 466,79 €		8 466,79 €	
SCOFAB	4 - Menuiserie ext. et serrurerie	17 425,52 €		17 425,52 €	
RAMBAULT	5 - Ouvrages plaques de plâtre et faux plafonds	23 929,04 €	280,91 €	24 209,95 €	1,17%
DURAND MENUISERIE	6 - Menuiserie bois intérieure	10 829,18 €		10 829,18 €	
BATISOL PLUS	7 - Revêtements de sols souples et carrelages	13 335,83 €		13 335,83 €	
BOUCHET Frères	8 - Peinture	19 471,99 €		19 471,99 €	
EME MENAGE	9 - Electricité CFO - CFA - Ventilation	27 508,00 €	2 678,38 €	30 186,38 €	9,74%
ASP THERMIQUE	10 - Plomberie - Chauffage	17 700,80 €		17 700,80 €	
COLAS CENTRE OUEST	11 - VRD	59 672,45 €	4 245,74 €	63 918,19 €	7,12%
	Montant total avenants n° 1 T.T.C.		15 003,88 €	291 074,49 €	5,43%

Le Bureau, ayant délibéré, autorise le Président ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants, pour les montants indiqués ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 321.21/2313/P1025/5130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 13/02/2013, n° 755
Publié au siège de la CAPC, le 13/02/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER